

Une stratégie maritime régionale

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

Périphérique et excentrée en Europe au plan terrestre, la Bretagne est au contraire le centre géographique des régions maritimes de l'ouest européen, avec ses 2700 km de côtes. La mer est un facteur structurant qui caractérise notre région et participe à son identité.

La Bretagne doit se doter des moyens nécessaires pour **devenir un territoire d'excellence dans le domaine des activités liées à la mer tout en préservant la biodiversité marine et le bien vivre sur le littoral**. Trois enjeux principaux sont à prendre en compte : activités et emplois maritimes, préservation des écosystèmes marins et côtiers, gouvernance de la mer. *Les enjeux en matière d'adaptation aux enjeux climatiques sont traités dans la fiche sur l'adaptation.*

Le littoral breton dispose d'un **potentiel très riche** : douceur du climat, lieux de pêche, zones de cultures marines, lieux de vie et d'expressions culturelles variées, lieux de loisirs et de tourisme, ports et liaisons avec l'étranger et les îles, patrimoines maritimes culturels et naturels, énergies marines renouvelables (vent, houle, courants).

La pêche en danger

La Bretagne représente près de **50 % de la pêche française**. Les filières de la pêche en Bretagne sont confrontées au BREXIT, à la baisse de la ressource, à l'usure et la dégradation de la flotte de navires de pêche et au changement climatique.

La Région devra soutenir leur évolution vers un renouvellement approprié de la flotte (en favorisant l'émergence de motorisations moins ou peu carbonées) qui préserve la diversité des pêches (petite pêche, pêche côtière et pêche hauturière), la préservation des ressources et une meilleure valorisation des produits. Elle devra également renforcer son action au niveau de l'attractivité des métiers de la pêche, de la formation et de la qualité des emplois dans ce domaine.

Pour celà, la Région peut s'appuyer sur le fonds européen du FEAMP (47 M€), dont elle assure la gestion déléguée, et qui vise à soutenir les pêches et les aquacultures durables, le développement local des filières ainsi que la commercialisation et la transformation des produits halio-alimentaires. Le prochain FEAMP aura à prendre en compte les projets des associations et autres organismes qui agissent dans le cadre de la sensibilisation à la protection des écosystèmes marins et à l'amélioration de la qualité des eaux côtières.

Préserver la biodiversité marine et côtière

Le littoral breton est une zone très menacée. Il subit divers assauts de l'activité humaine : populations majoritairement installées sur les côtes, activités économiques importantes bien que localisées, bétonisation, tourisme très développé, pollutions chimiques, plastiques et d'origines agricoles (marées vertes...), pollution des ports, réchauffement et élévation du niveau des mers, acidité croissante, érosion et risque de submersion marine (cf. fiche sur Adaptation au dérèglement climatique). Nous voulons également lutter contre les pollutions d'origine ou non agricole en œuvrant pour la qualité de l'eau (fiche Eau).

Nous nous opposons aux projets d'extraction de sable, notamment en baie de Lannion, qui menacent l'activité de pêche et la biodiversité.

55 % des eaux bretonnes sont classées en aires marines protégées, avec des niveaux de protection variables. Nous proposons d'accentuer le soutien technique et financier à ces zones et à leur développement (Parc naturel marin, sites Natura 2000 côtier et au large, réserves naturelles, parties maritimes relevant du domaine du Conservatoire du Littoral...).

Nous travaillerons avec tous les acteurs du littoral et de la mer sur la sensibilisation à la préservation de la biodiversité, en partant du dénominateur commun qui est l'attachement à la mer, en poursuivant le travail entamé avec les pêcheurs, par exemple dans le cadre du programme de sensibilisation RESPECT.

RESPECT : sensibilisation des acteurs de la pêche à la préservation de la biodiversité

Premier programme français abouti de sensibilisation par les professionnels de la pêche en direction de leurs pairs, le projet RESPECT a été lancé en 2018 par le Comité régional des pêches maritimes de Bretagne et les 4 comités départementaux, financé par des fonds européens et France filière pêche. L'objectif est de sensibiliser aux pratiques de pêche respectueuses de l'environnement pour aider à la préservation de la ressource. Ses résultats concrets : création d'un livret d'information, un site, des films, une clef usb pour indiquer sur les systèmes de navigation des données cartographiques sur les habitats sensibles, les aires marines protégées etc.

La conchyliculture traditionnelle à préserver

Les éleveurs de « coquillages nés et élevés en mer » (coquillages plus naturels et plus résistants aux maladies et aux mortalités) doivent être les premiers bénéficiaires des aides publiques.

Le soutien à la filière conchylicole doit aussi passer par une politique de l'eau adaptée, avec des actions pour réduire fortement les pollutions issues des bassins versants, comme le nitrate, le phosphore, les bactéries, les norovirus, les pesticides, les microplastiques, mais aussi les polluants provenant des activités côtières (plaisance, transports ...) (cf. fiche Eau). Il faudra également soutenir la recherche dans ce domaine, capable de donner les clefs d'une adaptation nécessaire au changement climatique.

Les ports bretons et les chantiers de réparation et construction navale

La Bretagne n'a aujourd'hui aucun port de commerce de niveau mondial ni même de niveau européen. Avec 27 millions de tonnes de fret en 2014, le port de Nantes – Saint-Nazaire n'est même pas parmi les 20 premiers ports européens. C'est le résultat de trois siècles sans stratégie maritime pour la Bretagne, sans grands investissements dans nos ports.

Nous disposons d'atouts : Lorient et Le Guilvinec se placent dans les trois premiers ports de pêche français, Brest est le plus grand chantier de réparation navale de France, et joue un rôle essentiel dans la gouvernance et la surveillance des espaces maritimes, et STX à Saint-Nazaire un des plus grands acteurs de la construction navale européenne.

Alors que plus de 20 % du trafic maritime mondial passe au large de la Bretagne, il nous faut nous demander comment récupérer une partie de ce flux vers nos ports, pour alimenter notre économie. La Bretagne dispose d'un potentiel exceptionnel en termes de logistique, mais elle ne s'en donne pas toujours les moyens. Par exemple, seuls quelques ports français peuvent recevoir des produits bio non européens). La Bretagne pourrait mieux positionner ses ports sur ce sujet au niveau européen.

Le Conseil Régional possède les ports de commerce de Brest, St Malo et Lorient, ainsi que 19 autres ports (pêche, commerce, construction, réparation navale), transférés à la Région Bretagne par la loi NOTRe de 2015. Les ports de Loire Atlantique doivent être intégrés à la stratégie régionale de la Bretagne pour la mer et le littoral.

Il existe sur notre territoire de nombreux chantiers navals fragiles mais aussi quelques chantiers solides aux technologies et savoir-faire diversifiés dont il faut s'inspirer. Ces chantiers doivent être soutenus dans le cadre des évolutions **vers une marine décarbonée**.

Il faut donc **soutenir une construction navale de plaisance plus durable**, en termes d'éco conception, de développement vélique, en structurant avec les acteurs de la filière ce segment de l'économie maritime, en favorisant la modernisation de l'outil de travail, en renforçant les fonds propres de ces entreprises, en organisant la mise à disposition de compétences à temps partagé et en suscitant les achats groupés de matériaux pour réduire les prix de revient.

Il faut également continuer à développer **une filière de la déconstruction navale** en Bretagne, tant pour les cargos que des navires de plaisance, dans le cadre d'une approche d'économie circulaire.

Réguler le développement touristique et encourager l'écotourisme

Du fait d'une augmentation significative des populations en saison, **le tourisme impacte les territoires** (gestion de la ressource en eau, traitement des déchets, préservation des écosystèmes etc.). Il a aussi des effets déstabilisants en matière d'aménagement du territoire : l'attractivité touristique de la Bretagne est ainsi responsable du **développement massif des résidences secondaires sur des dizaines de communes littorales**, à des taux pouvant dépasser 70 % dans le golfe du Morbihan (cf. fiche Aménagement). De nombreux travailleurs ne peuvent plus s'y loger et s'en éloignent pour acheter ou louer, ce qui entraîne un allongement des déplacements à l'origine de pertes de qualité de vie, de pollutions et de dépenses inutiles (cf. fiche Mobilité).

Il faut non seulement travailler à l'accompagnement du secteur touristique pour des pratiques plus durables (**éco-tourisme**), mais aussi revoir la politique régionale focalisée sur l'augmentation de la fréquentation touristique, qui contribue à vivifier l'économie mais est aussi responsable de nombre des problèmes cités ci-dessus. Nous voulons **promouvoir une meilleure répartition du tourisme** en mettant en valeur les pays moins visités.

Les activités nautiques de loisir participent de l'attractivité touristique de la région, mais leur développement incontrôlé n'est pas sans conséquences (multiplication des ports de plaisance et des marinas). Une action résolue doit être engagée de manière à **concilier l'accès aux activités nautiques et la préservation de l'environnement**.

La mer, espace de recherche et d'innovations

➤ Energies marines

Le développement des énergies marines en Bretagne est un enjeu stratégique majeur (cf. fiche Energie). En raison d'une mauvaise volonté de l'Etat, d'une mauvaise

concertation et des préoccupations résidentielles pour le bien-être visuel, celles-ci sont encore peu développées. Il faut accélérer leur développement. Les très nombreux exemples européens en matière mettent en évidence le retard énorme pris en France.

➤ **Innovations scientifiques, économiques et environnementales**

La mer est **un secteur d'innovations scientifiques, économiques et environnementales**, pouvant être utiles à d'autres secteurs, comme les technologies, l'énergie, le climat, l'agriculture, l'alimentation, la médecine ou encore le bâtiment (protéines alimentaires à base d'algues, nouveaux matériaux issus des végétaux et matériaux marins, biomatériaux, peintures écologiques etc.) (cf. fiche sur l'innovation économique et sociale). La région doit amplifier son action pour mettre réellement en valeur ce potentiel.

➤ **Recherche marine**

La Bretagne a su prendre la première place dans le domaine de la recherche maritime, et **en particulier la région brestoise en étant premier pôle européen de la recherche océanographique, reconnu sur le plan mondial**. Ceci doit permettre la naissance et le développement d'un grand nombre d'entreprises, créatrices d'emplois, qui s'appuient sur ces innovations technologiques et biologiques. Ceci doit amener à l'étude de la création en Bretagne d'un véritable **pôle d'activité de biotechnologies**.

➤ **Transport maritime**

Le développement du transport maritime, à l'image de la Brittany Ferries, doit s'inscrire dans l'Arc Atlantique Européen, par l'intermédiaire de l'Agence de Coopération pour l'Europe de la Mer (ACEM) dont le siège est à Brest. Ces nouvelles lignes de transport maritime doivent être l'occasion **de considérer de nouveaux modes de propulsion moins polluants comme le GNL ou décarbonés** à l'aide de nouveaux modes de propulsion comme des cerfs-volants ou des voiles ou encore l'hydrogène durable. En développant les infrastructures ferroviaires, pourquoi ne pas **faire de Brest un des principaux hubs maritimes sur la façade atlantique ? C'est pourquoi il faut inscrire Brest dans les réseaux de transports européens (RTE-T)**

Nous voulons également expérimenter le développement d'une économie du cabotage décarbonée (navires à énergie vélique, développement de l'usage des canaux) qui participe de la création d'emploi et de la réduction des gaz à effet de serre.

Education à la mer

Il faut également favoriser l'éducation et la formation des jeunes à la mer, à ses enjeux à la fois économiques et de préservation de la biodiversité. Très peu d'informations sur

les formations maritimes existent au sein des lycées de la région. Les structures d'aires marines éducatives, de classes de mer, les établissements de culture scientifique en lien avec la mer doivent être soutenues dans leurs actions. Les associations environnementales sont essentielles au développement d'une éducation aux enjeux maritimes et à la préservation de cette richesse.

Gouvernance de l'espace maritime

La Bretagne est le siège de nombreux acteurs publics et privés de la gouvernance maritime au niveau national et mondial. Les acteurs publics sont essentiellement des émanations de l'État, et les leviers d'action de la Bretagne sur sa politique maritime sont limités (le Havre hub de référence des ports bretons, organisation concentrée des services de contrôle en France, réglementations européennes etc.).

La Région devrait pouvoir avoir les moyens d'encourager et développer le trafic interrégional et le trafic de proximité (cabotage de proximité), qui peuvent bénéficier aux nombreux ports bretons. Le secteur primaire a déjà pris conscience de l'intérêt de parler d'une seule voix, avec pour objectif que la Bretagne demeure un carrefour pour les flux commerciaux des produits de la mer.

La Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML) ne remplit pas suffisamment son rôle de coordination entre tous les acteurs de la vie maritime en Bretagne, elle mérite d'être refondée. La CRML devra en particulier prendre un rôle primordial au sein du Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique Manche Ouest (CMF NAMO) où s'élabore la stratégie maritime du littoral breton, sous la houlette de l'État.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. Soutenir les **énergies marines renouvelables** et encourager la venue ou l'émergence d'une véritable filière industrielle des EMR en Bretagne
2. **Plan d'urgence pour la pêche**, accompagnement sur des **pratiques durables** et aide à l'équipement des pêcheurs, mobiliser les fonds européens du FEAMP
3. **Améliorer la qualité des eaux côtières pour aller vers l'objectif européen de 100% des masses d'eau en bonne qualité en 2027** : action concertée avec l'ensemble des acteurs pour réduire nutriments, bactéries, norovirus et pesticides venant des terres, aides aux changements des pratiques agricoles, sortie des pesticides d'ici à 2030, actions contre les pollutions maritimes, meilleur respect de l'environnement dans les ports, conditionnement des aides régionales aux collectivités à des critères "eau" (mise aux normes des réseaux d'assainissement)

4. Soutenir **l'innovation durable dans les biotechnologies marines** (notamment pour la santé et le climat). **Soutien à la filière algue et à sa structuration.**
5. Agir au niveau français et européen pour **inscrire le port de Brest-Roscoff dans les Réseaux de transports européens (RTE-T)**

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Axe prioritaire 1 : Soutenir la pêche et la conchyliculture durable

1. **Plan d'urgence pour la pêche**, accompagnement sur des **pratiques durables** et aide à l'équipement des pêcheurs, mobiliser les fonds européens du FEAMP
2. Favoriser **la transmission locale en pêche artisanale** et décourager la concentration des quotas de pêche **en créant une SAFER de la mer**
3. **Soutenir la filière de la conchyliculture durable. Prioriser les aides aux « coquillages nés et élevés en mer ».**
4. **Soutien à la filière algue et à sa structuration**

Axe prioritaire 2 : Développer une économie maritime écologique et diversifiée intégrant la **préservation des écosystèmes marins et côtiers**

5. Soutenir les **énergies marines renouvelables** et encourager la venue ou l'émergence d'une véritable filière industrielle EMR en Bretagne (cf. fiche Energie)
6. Soutenir **l'innovation durable dans les biotechnologies marines** (notamment pour la santé et le climat)
7. Développer **l'écotourisme**. Modifier le SRADDET dans le sens d'une **promotion plus sobre de l'attractivité touristique de la Bretagne** et d'une meilleure répartition du tourisme en valorisant les territoires délaissés dont le centre Bretagne
8. Soutenir l'innovation en faveur de **transports maritimes moins polluants et décarbonés** (électriques, à hydrogène et vélique) (cf. fiche Mobilité)
9. Développer **des lignes de fret intercontinentales**
10. Développer très fortement l'offre de **cabotage régionale**, sur la base d'une analyse pragmatique du potentiel réel, en aidant la constitution d'une flotte de caboteurs maritimes
11. **Mener une politique insulaire en lien avec les objectifs régionaux écologiques et solidaires**
 - a. Soutenir les innovations sociales, environnementales, climatiques et solidaires dans les îles
 - b. Soutenir l'accès au logement dans les îles

Axe prioritaire 3 : Préserver les écosystèmes marins et littoraux

12. Améliorer la qualité des eaux côtières **pour aller vers l'objectif européen de 100% des masses d'eau en bonne qualité en 2027** (cf. fiche Eau)
- a. Renforcer l'action sur les bassins versants avec les producteurs de la conchyliculture, de la pêche, de l'ostréiculture et de l'agriculture, en partenariat avec les élus et les associations, visant **la réduction des nutriments, des bactéries, des norovirus et des pesticides venant de l'amont**
 - b. Lutter contre les pollutions marines côtières issues des bassins versants bretons par **des aides aux changements de modèles et pratiques agricoles**, par des mises en cohérence des réglementations et des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (cf. Fiche Agriculture)
 - c. Organiser la **sortie des pesticides d'ici à 2030**
 - d. Mener une réflexion sur **les sources de pollution non-agricoles de l'eau** (microplastiques, peintures anti-fouling dans les ports, déficiences de stations de traitement...) pour bâtir une stratégie plus globale de protection de la ressource et soutenir les initiatives visant à lutter contre toutes les pollutions maritimes
 - e. **Conditionner les aides régionales aux collectivités à des critères "eau"**, comme la mise aux normes des réseaux d'assainissement
13. Moderniser et assurer un **meilleur respect de l'environnement dans les ports** (commerce, transports de passagers, pêche, et plaisance) : création de filière de traitement des déchets issus des dragages (remédiation environnementale), soutien au démantèlement des navires, soutien à la certification environnementale européenne des ports de plaisance unique
14. Renforcer le rôle de la Région dans la **définition et la gestion des aires marines protégées**, soutenir la création du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude et l'extension des aires marines protégées, dans une démarche démocratique de consultation avec les acteurs locaux
15. Promouvoir des **loisirs respectueux du littoral** en favorisant la concertation entre tous les acteurs (éco-navigation, écotourisme, prise en compte de la biodiversité dans la pêche de loisir)
16. Mieux soutenir les organismes et associations qui inventorient et mènent des actions pour **reconquérir la biodiversité** (1% du budget régional pour la Biodiversité) (cf. fiche Protection des espèces vivantes)

Axe prioritaire 4 : Favoriser l'éducation à la mer, la formation aux métiers maritimes et la médiation scientifique et environnementale liée à la mer

17. Favoriser **l'éducation à la mer dans les lycées** et valoriser les **formations dans les lycées professionnels maritimes** (en y incluant la connaissance des écosystèmes marins et de leur préservation, les enjeux d'une pêche d'avenir,

l'éthologie et le respect des animaux). Développer les aires marines éducatives et les classes de mer

18. Soutenir davantage la **médiation scientifique et environnementale faite par les établissements bretons** en lien avec la mer (Océanopolis, Roscoff, Concarneau, Saint Malo)
19. Soutenir la **recherche marine** en misant sur son ouverture aux autres secteurs économiques et à la société civile par l'éducation à la mer. Conforter la place de Brest et de la Bretagne dans les domaines scientifiques en lien avec la mer.

Axe prioritaire 5 : Faire des ports Bretons des ports européens et écologiques

1. Agir au niveau français et européen pour **inscrire le port de Brest-Roscoff dans les Réseaux de transports européens (RTE-T)**
2. Soutenir et développer les filières de **réparation et de construction navale et sa dimension d'écoconception**
3. Développer une filière de la **déconstruction navale en Bretagne** (cargos / navire de plaisance) en favorisant une approche d'économie circulaire
4. Intégrer **les ports de Loire Atlantique dans toutes les politiques d'économie maritime**
5. Élaborer un **plan maritime breton** (incluant Nantes-Saint-Nazaire) pour que les ports entrent dans une économie de la coopération et de la complémentarité
6. **Électrifier les ports**
7. Soutenir les initiatives de **formation "Ports Propres"** en vue de la certification environnementale européenne pour les ports de plaisance unique

Axe prioritaire 6 : Gouvernance de l'espace maritime

20. Pour conforter les acteurs de la gouvernance de l'espace maritime en Bretagne, agir auprès de l'Etat et au niveau régional pour que les **centres de décisions soient installés dans les villes portuaires**
21. Réorienter la **Conférence Régionale Mer et Littoral** (CRML) sur une orientation plus participative, en tant que lieu d'élaboration multi-acteurs de la politique régionale maritime. Renforcer son rôle au sein du Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique Manche Ouest (CMF NAMO) où s'élabore la stratégie maritime du littoral breton, sous la houlette de l'Etat
22. **Conforter Brest dans ses fonctions de sécurité des espaces maritimes et de sécurité des acteurs de mer**
23. Confier à la Région la responsabilité des contrôles douaniers et la gestion de la DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) en Bretagne, afin de redéployer le service dans un maximum de ports, si besoin en organisant un service tournant pour optimiser les moyens, en négociant directement avec l'Union européenne un

assouplissement des modalités permettant une application intelligente des règles en vigueur sur le territoire breton, en restaurant les moyens humains de la DGCCRF